



Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 1999

Original: français

Reprise de la session d'organisation de 1999

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Note verbale datée du 21 janvier 1999, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'ONU et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la lettre datée du 12 janvier 1999, que lui a adressée M. Lamine Kamara, Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée.

Annexe

Lettre datée du 12 janvier 1999, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la Guinée

J'ai l'honneur de soumettre à votre haute attention ce qui suit :

À la suite des conflits internes survenus au Libéria, en Sierra Leone et récemment en Guinée-Bissau, la République de Guinée accueille sur son territoire plus de 700 000 réfugiés, soit le dixième de sa population totale, faisant ainsi de la Guinée le premier pays d'accueil de réfugiés au monde proportionnellement à sa population.

Cette hospitalité généreuse accordée par mon pays depuis près de 10 ans est conforme à ses engagements internationaux. En effet, la République de Guinée a adhéré et ratifié tous les instruments internationaux relatifs aux réfugiés, notamment :

La Convention relative au statut des réfugiés, du 28 juillet 1951;

La Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, du 10 septembre 1969;

Le Protocole relatif au statut des réfugiés, du 16 décembre 1966.

Mon pays, du fait de cette hospitalité, a acquis une grande expérience dans la gestion des réfugiés ainsi que des causes entraînant les conflits internes.

Après avoir examiné le statut, le règlement intérieur et les autres instruments juridiques du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, la République de Guinée a décidé de présenter sa candidature au siège de membre permanent du Comité exécutif.

Le Ministre des affaires étrangères
(*Signé*) Lamine **Kamara**